

# Mairie de BELVIS

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mars 2026

### **Conseillers présents :**

Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Audrey RAYNAUD, Jean ATZORI, Bernard SORBIER,

**Conseiller excusé :** Georges SOLERA

**Conseiller représenté :** Aimé CONTE par RAYNAUD Audrey

**Conseillers absents :** Michaël SOLER, Alice MARGOTTON

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h30.

M. Jean ATZORI assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 8 voix.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- 1. MOTION CONTRE LE PROJET DE LOI DE DÉCENTRALISATION POUR LE MAINTIEN DE L'ORGANISATION DES COMPÉTENCES SUR LES RESEAUX D'ENERGIE ET DU NUMÉRIQUE AU SEIN DU BLOC COMMUNAL POUR L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS**

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

- 2. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE\_25\_10\_24\_N09 PORTANT SUR L'OFFRE DE SERVICES DE LA CCPA RELATIVE AUX COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire informe que l'offre de services de la CCPA dans la délibération n° DE\_25\_10\_24\_N09 est jugée, dans le cadre du contrôle de légalité, irrégulière par les services de l'état en raison du fait que la CCPA ne dispose pas de l'intégralité des compétences statutaires lui permettant d'intervenir auprès de notre collectivité et demande à l'assemblée de la retirer.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

- 3. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section ZB, parcelle n°60, située au 93 Grand'Rue du Moulin d'Able 11340 Belvis pour laquelle il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

#### **4. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section F, parcelles n°18, 47, 49, 155, 470, 479, 596, 645, 1171, 1190, 1192, 1306, 1324 et 1439, située au hameau de Lamalayrède 11340 Belvis pour lesquelles il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

#### **5. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section B, parcelles n°1579 et 26, située au 16 Rue de l'Echartou 11340 Belvis pour lesquelles il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

#### **6. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS DE LA MAIRIE DE BELVIS**

Il s'agit d'un document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité afin de formaliser la politique des ressources humaines, favoriser des orientations, les afficher, anticiper les impacts prévisibles ou éventuels des mesures retenues.

Elles s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité.

Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, mobilités...) prises à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Ces LDG sont prises pour une durée de 6 ans maximum et peuvent faire l'objet de révision à tout moment après avis du CST.

L'objet de la présente délibération est d'informer le conseil d'administration de l'application des Lignes Directrices de Gestion relatives aux ressources humaines actuellement en vigueur pour les agents à la mairie de Belvis.

**Le conseil municipal prend acte de la présentation des lignes directrices de gestion relatives aux ressources humaines.**

#### **7. FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire informe le conseil municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancements de grade dans la collectivité et propose de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables comme suit :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>	<b>TAUX en %</b>
Adjoint technique territorial	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Rédacteur	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

## 8. DÉLIBÉRATION FIXANT LE RÉGIME DES ASTREINTES AU SERVICE DE L'EAU.

Considérant la nécessité d'actualiser cette délibération en fonction de la configuration actuelle du service, à savoir que deux agents sont désormais rattachés au SEA ce qui justifie que l'astreinte eau soit répartie aux deux agents.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

## 9. INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Considérant la nécessité d'homogénéiser et de regrouper sur une même et seule délibération le recours aux heures complémentaires ou supplémentaires selon que l'agent est à 35h/hebdo ou pas et ce pour l'ensemble des agents, de chaque cadres d'emplois.

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

## 10. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	489 478,92	121 887,21	0,00	121 887,21	489 478,92
Opérations exercice	265 240,47	390 812,24	204 479,62	263 646,98	469 720,09	654 459,22
<b>TOTAUX</b>	265 240,47	880 291,16	326 366,83	263 646,98	591 607,30	1 143 938,14
Résultat de clôture		615 050,69	62 719,85			552 330,84

Restes à réaliser

Besoin / excédent de financement

	552 330,84

Affectation des résultats

62 719.85	au compte 1068 (recette d'investissement)
552 330.84	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
62 719.85	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

**Approuvé à l'unanimité : 7 voix (le maire ne prenant pas part au vote)**

## 11. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - SEA

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	302,19	0,00	0,00	28 084,83	302,19	28 084,83
Opérations exercice	63 341,78	64 512,54	174 528,83	70 102,18	237 870,61	134 614,72
<b>TOTAUX</b>	<b>63 643,97</b>	<b>64 512,54</b>	<b>174 528,83</b>	<b>98 187,01</b>	<b>238 172,80</b>	<b>162 699,55</b>
Résultat de clôture		868,57	76 341,82		75 473,25	

Restes à réaliser

43 651,53

Besoin / excédent de financement

119 124,78

Affectation des résultats

868.57	au compte 1068 (recette d'investissement)
76 341.82	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

**Approuvé à l'unanimité : 7 voix (le maire ne prenant pas part au vote)**

## 12. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - RMS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	636,90	0,00	6 154,96	0,00	6 791,86
Opérations exercice	75 267,83	69 062,53	0,00	1 198,20	75 267,83	70 260,73
<b>TOTAUX</b>	<b>75 267,83</b>	<b>69 699,43</b>	<b>0,00</b>	<b>7 353,16</b>	<b>75 267,83</b>	<b>77 052,59</b>
Résultat de clôture	5 568,40			7 353,16		1 784,76

Restes à réaliser

Besoin / excédent de financement

1 784,76

Affectation des résultats

7 353.16	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
----------	---

**Approuvé à l'unanimité : 7 voix (le maire ne prenant pas part au vote)**

### **13. TARIF DE L'EAU FACTURÉE EN 2026 et 2027 À L'EXPORT AUX COMMUNES TIERCES**

Monsieur le Maire propose de délibérer le tarif de l'eau exportée aux communes tierces pour 2 exercices afin de répondre à l'obligation pour le consommateur de connaître le prix de l'eau avant de la consommer. Il propose de laisser à 1.40€/m<sup>3</sup> pour l'exercice 2026 (consommation 2025) ainsi que pour l'exercice 2027 (consommation 2026). La redevance de prélèvement sera ajoutée sur la facture.

Les tarifs ultérieurs seront établis sur la base d'une nouvelle convention qui devra être validée par les 3 communes dans le courant de l'année 2026 avec le concours de Réseau11 pour nous accompagner dans cette démarche.

**Approuvé à 6 voix pour et 2 abstentions**

### **14. TARIF DE L'EAU 2026 POUR LA COMMUNE DE BELVIS**

Monsieur le Maire propose de ne pas faire évoluer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la facturation effectuée en 2026 (consommation 2025) et de les maintenir comme suit :

	<b>TARIFS</b>
<b>Catégorie 1 : Eau potable des habitants de Belvis</b>	<b>1.50€/m<sup>3</sup></b>
<b>Catégorie 2 : Eau potable exclusivement destinée aux activités agricoles d'élevage</b>	<b>1.40€/m<sup>3</sup></b>
<b>Assainissement</b>	<b>1.25€/m<sup>3</sup></b>
<b>Prime fixe d'abonnement eau potable</b>	<b>50€</b>
<b>Prime fixe d'abonnement assainissement collectif</b>	<b>35€</b>
<b>Prestation location compteur</b>	<b>20€</b>

**Approuvé à l'unanimité : 8 voix**

### **INFORMATIONS :**

- Exercice de la délégation du maire sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles B 446 et 447 d'une part ; puis concernant les parcelles F 1855- 1908 et 1906 d'autre part ; et enfin concernant la parcelle B 268. La mairie a renoncé à préempter

Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.